



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 22 :

ASSOCIATION UNION SPORTIVE
BOUSCATAISE (USB) TENNIS –
OCTROI SUBVENTION 2016

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N° 22 : ASSOCIATION UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) TENNIS – OCTROI SUBVENTION 2016

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

L'Union Sportive Bouscataise TENNIS s'est constituée en association « loi de 1901 » conformément à ses statuts déposés en Préfecture courant été 2012, avec pour mission de promouvoir ses activités compétitives et de loisirs.

A ce titre, et conformément aux engagements existants dans l'ancienne organisation en section, une nouvelle convention de partenariat définissant les relations entre la ville et l'USB TENNIS a été signée le 26 mars 2013. Cette convention prend en compte, outre les objectifs communs ville - association, les actions visant à promouvoir le sport au Bouscat, les obligations respectives des signataires ainsi que les moyens (subvention, équipements...) mis à disposition par la ville. L'autorisation de renouveler ladite convention pour les années 2016-2020 est proposée en même séance.

Concernant l'association USB TENNIS, la prise en charge par cette dernière de l'entretien des courts et des installations de l'ensemble sportif Jean Deycard, justifie un accompagnement financier spécifique.

Par ailleurs, des travaux vont être entrepris par le club de tennis sur les équipements installés sur la parcelle n°AT 313, cédée à l'association par bail emphytéotique, justifiant le versement d'une aide exceptionnelle à l'investissement,

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU la convention d'objectif signée entre la ville du Bouscat et l'association USB TENNIS, pour une durée de trois ans, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016,

VU l'autorisation de renouvellement de ladite convention prise en cette même séance,

VU les propositions d'actions 2016 et la demande de financement présentées par l'association USB TENNIS en novembre 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association USB TENNIS, au titre de l'exercice 2016, de 43 030 €, se décomposant comme suit :

- subvention générale de fonctionnement : 2 030€,
- subvention dédiée pour entretien, maintenance, surveillance des équipements et organisation du tournoi annuel : 41 000 €,

Article 2 : Octroie une subvention d'investissement à l'USB TENNIS, au titre de l'exercice 2016, de 14 800 €, pour contribution aux travaux et de mise en accessibilité des sanitaires du club house sur la parcelle n°AT 313 cédée par bail emphytéotique,

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65 et 204.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned to the left of the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

